



Conditions générales de vente

Introduction :

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre EFFICIENCE SASU et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Toute convention de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse d'EFFICIENCE SASU. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Définitions :

- client : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès d'EFFICIENCE SASU.
- stagiaire : salarié ou toute personne faisant partie de l'entreprise ou de l'organisation cliente et participant à la formation commandée.
- stage intra entreprise : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

Champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra-entreprises délivrées par l'EFFICIENCE SASU contenues dans la présente convention.

Contractualisation :

Pour un stage intra entreprise : Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions d'EFFICIENCE SASU pour les formations hors catalogue est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Pour les formations intra entreprises, une convention de formation en double exemplaire est transmise par fax ou par courrier à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.

EFFICIENCE SASU se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

Supports pédagogiques et propriété intellectuelle :

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à EFFICIENCE SASU et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations d'EFFICIENCE SASU ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de l'EFFICIENCE SASU.

Confidentialité :

EFFICIENCE SASU s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Responsabilité :

EFFICIENCE SASU s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité d'EFFICIENCE SASU ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive d'EFFICIENCE SASU. EFFICIENCE SASU n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. EFFICIENCE SASU ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité d'EFFICIENCE SASU, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

EFFICIENCE SASU déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Rédacteur : <i>Daniel WALIGORSKI</i>		Approbateur : <i>Daniel WALIGORSKI</i>	
REVISIONS			
Date	Nature de la modification		Version
21/02/2022	Mise à jour des objectifs, du programme et ajout date et nature des révisions		2

Annulation par le client :

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à EFFICIENCE SASU, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante 2 boulevard Louis Frangin, 13 005 Marseille, au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Dans le cas d'une commande pour un stage intra entreprise, pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- avant les 10 jours ouvrés précédents le début de la formation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.;
- dans les 10 jours ouvrés, 50% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- dans les 5 jours ouvrés, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter la formation à une date ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Annulation par EFFICIENCE SASU :

EFFICIENCE SASU se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur,...) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

EFFICIENCE SASU ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs :

Le barème de prix unitaire est de 2500€ hors taxes par jour. Les prix s'entendent hors taxes et sont soumis à la TVA en vigueur. Par défaut les prix incluent l'ensemble des coûts pris en charge (face à face pédagogique, frais de conception et de remise de la documentation pédagogique, mise à disposition des salles de formation, frais de repas éventuels et autres frais annexes).

Conditions de Paiement :

Toutes les factures émises par EFFICIENCE SASU sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Dans la mesure où EFFICIENCE SASU éditte une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci. Le client s'engage à notifier à EFFICIENCE SASU toute éventuelle délégation auprès d'un OPCO au plus tard avant le démarrage de la session de formation. A défaut EFFICIENCE SASU se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.

Conditions restrictives :

EFFICIENCE SASU se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Informatique et libertés :

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services d'EFFICIENCE SASU. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à EFFICIENCE SASU – 2 boulevard Louis Frangin 13005 Marseille.

Nos adresses ne font l'objet d'aucune cession, location ou échange à d'autres sociétés.

Référence commerciale :

Le client autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du client sur une liste de références commerciales notamment sur la plaquette commerciale, le site internet ou tout support de communication.

Litige :

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Marseille.

Rédacteur : <i>Daniel WALIGORSKI</i>		Approbateur : <i>Daniel WALIGORSKI</i>	
REVISIONS			
Date	Nature de la modification		Version
21/02/2022	Mise à jour des objectifs, du programme et ajout date et nature des révisions		2